

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE ARISTIDE BRIAND

NANTES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire :2022-2023.....

Numéro de séance : ...4...

Date de convocation : 29/03/2023

Présidence de : M. PAYEN DE LA GARANDERIE

Quorum : ...12.....

Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
DES QUESTIONS TRAITEES	Avis Vote Extrait Motion			désignation N°

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration précédent (30/01/2023)

I- QUESTIONS FINANCIERES

2. Compte financier
3. Décisions Budgétaires Modificatives

II- QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

4. Conventions, contrats et adhésions
5. Organisation de la fin de l'année scolaire 2022-2023

III- QUESTIONS DIVERSES

Signatures

Le Président : V. PAYEN DE LA GARANDERIE

Le secrétaire de séance : É. LEHÉRICY



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "É. LEHÉRICY".

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du jeudi 6 avril 2023

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Vincent Payen de La Garanderie	X						
	Adjointe	Chantal Buchon	X						
	Gestionnaire	Viviane Locuratolo	X						
	CPE	Clémence Guyader	X						
Élus locaux	Collectivité de rattachement	Ugo Bessière			X	David Martineau			
	Ville de Nantes	Fanny Sallé			X	Caroline Hubert			
	Nantes Métropole	Olivier Chateau				Hélène Naulin			
	Franckie Trichet				Mahaut Bertu			
Personnalité qualifiée		Pierre Gallier							
	Total								
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme Guyon				Mme Jourdain			
		Mme Caixas				Mme Delaunay			
		Mme Sauvourel	X			Mme Piou			
		Mme Le Gall	X			Mme Tatin			
		Mme Guézet	X			Mme Lehéricy			
	Mme Bosquet	X			M. Pénisson				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
	Total								
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	Mme Pardo	X			Mme Titri			
		Mme Guernouti				M. Caillaud			
		M. Castanier	X			Mme Manoukian			
		M. Clouet				Mme Deryde			
		Mme Rouyer				Mme Traore			
	Mme Bourgois				M. Labouysse				
	Elèves	Chabod Emmanuelle Guillon Victor	X			Robert Inès Mouda Hakim			
	Total								

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h50.

Mot de M. Payen, Principal de l'établissement, afin de rendre hommage à Mme Taté, CPE décédée le 24 février 2023.

1. Adoption du procès-verbal du CA précédent (30/01/2023)

Pas de remarque.

Délibération 1 - Le C.A. adopte le procès-verbal du CA précédent (30/01/2023)-	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 17
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 17
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0

I - QUESTIONS FINANCIÈRES

2. Compte financier

L'exécution du budget 2022 est expliquée, détaillée et commentée par Mme Locuratolo, gestionnaire de l'EPLE.

2 – Compte financier 2022

Cadre budgétaire et comptable : rappels

3 services généraux, avec chacun des dépenses et des recettes :

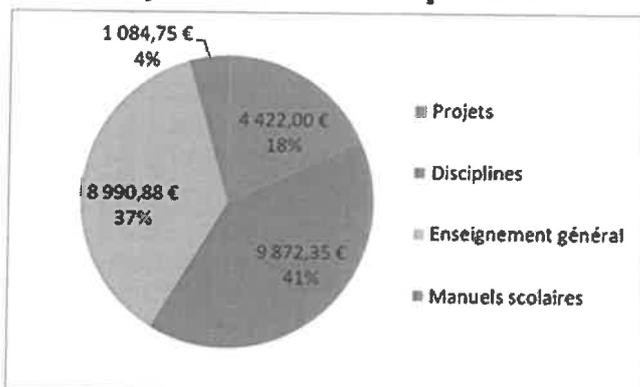
- ALO (Administration et logistique)
- AP (Activité pédagogique)
- VE (Vie de l'élève)

2 services spéciaux, à l'équilibre au budget initial :

- SRH (Service Restauration et hébergement)
- SBN (Service des Bourses nationales)

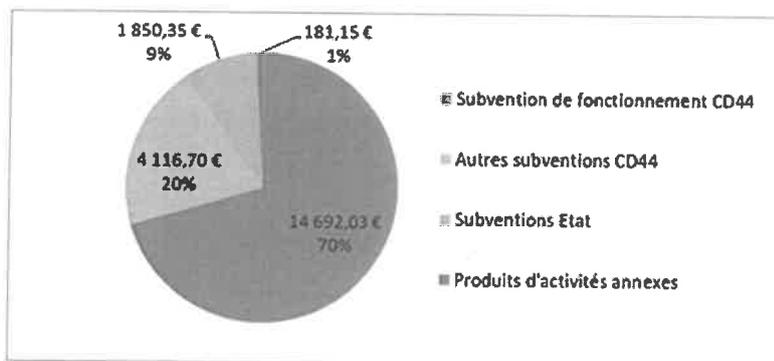
2 – Compte financier 2022

Service Activité pédagogique : répartition des dépenses



2 – Compte financier 2022

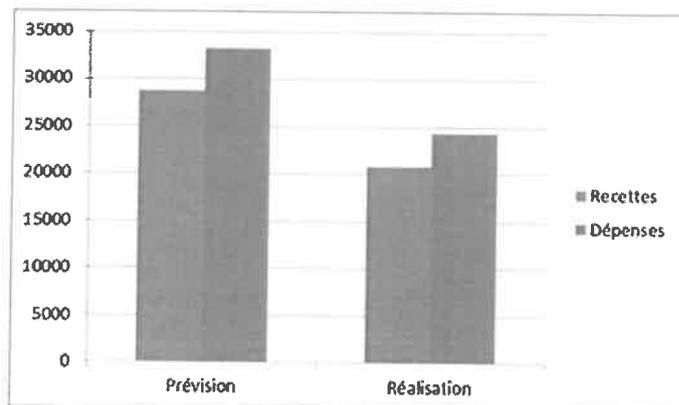
Service Activité pédagogique : origine des recettes



Mme Locuratolo précise que près des ¾ des subventions abondant le service « Activité pédagogique » proviennent du Conseil départemental.

2 – Compte financier 2022

Service Activité pédagogique : bilan



Un représentant des parents d'élèves demande s'il y a des reliquats disponibles pour ce qui est du service « Activité pédagogique ». Mme Locuratolo répond qu'il y a environ 4000,00€ de reliquat pour ce qui est de la subvention départementale « Actions éducatives ». Un représentant des parents d'élèves suggère de les dépenser d'ici fin 2023 afin d'en faire profiter les élèves. Mme Locuratolo répond que même s'il n'est pas consommé d'ici la fin de l'année, cet argent n'est pas perdu car il peut être réinjecté dans le budget de l'année suivante via une décision budgétaire modificative (DBM).

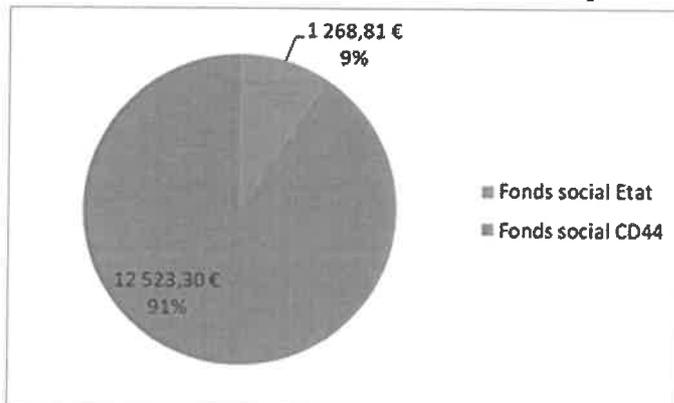
2 – Compte financier 2022

Service Activité pédagogique : commentaires

- Plus de dépenses que de recettes
- Sur les 4500,00€ prélevés sur fonds de roulement pour des dépenses de nature pédagogique, 970,25€ retombent dans le fonds de roulement
- 4082,70€ de subvention 2EDUC utilisés sur les 4185,00€ de subvention, mais reliquat important des années 2020 et 2021
- Pas de voyage scolaire

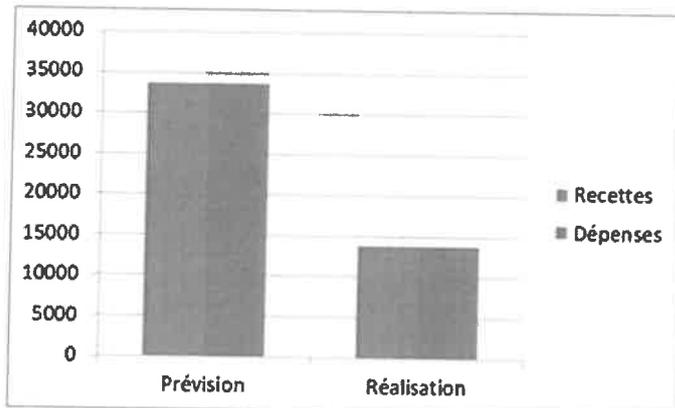
2 – Compte financier 2022

Service Vie de l'élève : répartition des recettes et des dépenses



2 – Compte financier 2022

Service Vie de l'élève : bilan



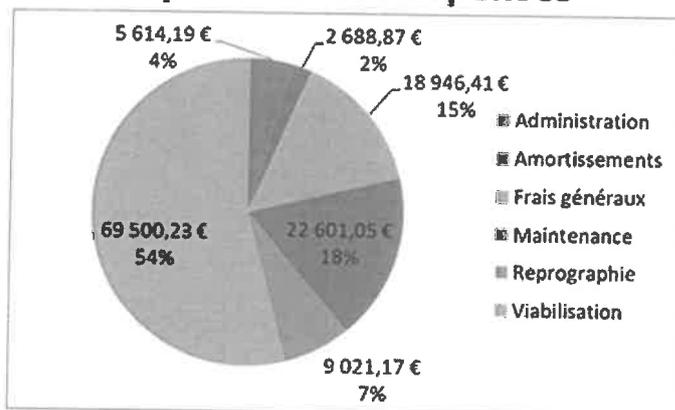
2 – Compte financier 2022

Service Vie de l'élève : commentaires

- Equilibre des dépenses et des recettes
- Dépenses faites sur subventions affectées : ordre de recettes du montant de la dépense
- Reliquats réinjectés dans le budget de l'année suivante (8422,29€ pour le fonds social Etat et 11405,68€ pour le fonds social départemental)

2 – Compte financier 2022

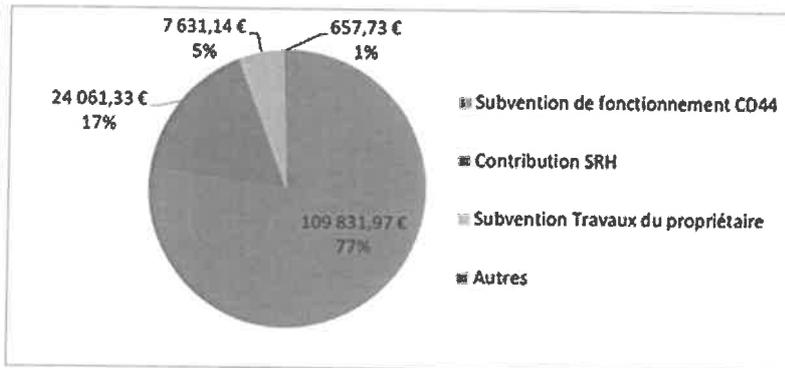
Service Administration et logistique : répartition des dépenses



Mme Locuratolo indique que 50% des dépenses du service « Administration et logistique » correspondent à des dépenses de viabilisation (chauffage, gaz, eau, électricité).

2 – Compte financier 2022

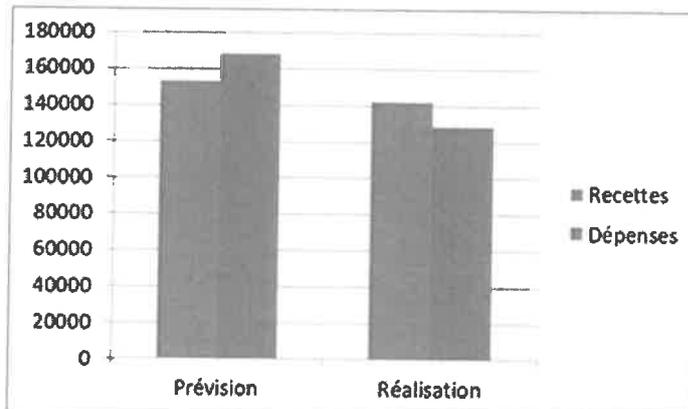
Service Administration et logistique : origine des recettes



Mme Locuratolo précise que 77% des dépenses du service « Administration et logistique » sont prises en charge par la subvention de fonctionnement allouée par le Département.

2 – Compte financier 2022

Service Administration et logistique : bilan



2 – Compte financier 2022

Service Administration et logistique : commentaires

- 10000,00€ de prélèvement de « précaution » en fin d'année civile
- Une recette de contribution du SRH conforme à la prévision (≠ 2021)
- Finalement, des dépenses de fonctionnement maîtrisées avec des reliquats de crédits

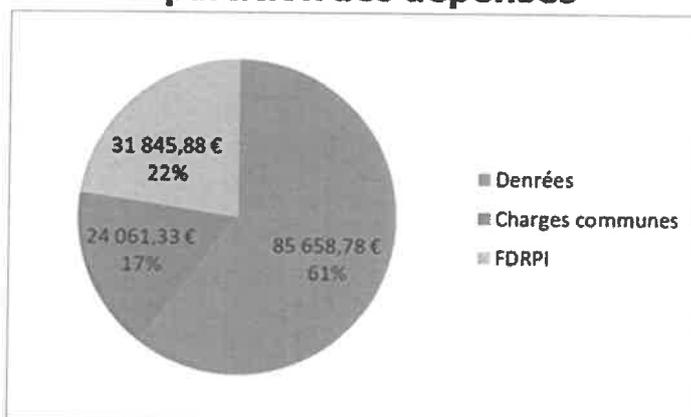
2 – Compte financier 2022

Service Restauration et hébergement : commentaires

- Montant des recettes : 142069,70€ (-40000,00€/année pré-COVID-19)
- Service à l'équilibre : 141566,99€ de dépenses

2 – Compte financier 2022

Service Restauration et hébergement : répartition des dépenses



Mme Locuratolo explique que les charges communes du Service de restauration et d'hébergement correspondent à des charges qui ne sont pas spécifiques à l'activité de restauration du collège, mais qui la concernent également, telles que le gaz, l'électricité, les produits d'entretien...

Le FDRPI est une somme reversée au Département pour couvrir une partie des dépenses de personnels (salaires, etc.).

Ces deux dépenses sont calculées en fin d'année en appliquant un certain pourcentage aux recettes réalisées.

Mme Naulleau, agent comptable Lycée Livet auquel le collège Aristide Briand est rattaché, prend la parole à son tour pour exposer les éléments saillants du compte financier 2022 du collège.

LES RECETTES ET DEPENSES

Section de fonctionnement :

- 366 832,21 € de recettes
- 357 755,14 € de dépenses

==> RESULTAT EXCEDENTAIRE : 9 077,07 €

Section des opérations en capital:

Achat d'un défibrillateur sur fonds propres :
1 296,00 €

LE COMPTE DE RESULTAT

CHARGES		2022	PRODUITS		2022
Charges d'Exploitation			Produits d'Exploitation		
Achat matières premières et autres appro.		86 004,93	Production Vendue		142 770,85
Variation de stocks		- 346,15	Subventions d'Exploitation		159 882,30
Autres Achats et Versements assimilés		149 776,76	Autres produits		24 061,33
Dotations amortissements provisions		2 688,87			
Autres charges		119 630,74			
Total charges d'Exploitation		357 755,14	Total Produits d'Exploitation		366 694,48
Charges Exceptionnelles			Produits Exceptionnels		
Sur Opération de Gestion		-	Sur Opération de Gestion		-
			Quote part subv ^e investiss. rapportée au résultat		137,73
Total charges Exceptionnelles		-	Total Produits Exceptionnels		137,73
TOTAL DES CHARGES		357 755,14	TOTAL DES PRODUITS		366 832,21
Résultat = Excédent		9 077,07	Résultat = Déficit		-
TOTAL GENERAL		366 832,21	TOTAL GENERAL		366 832,21

VENTILATION DU RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Produits Réalisés	Charges supportées	Résultat
A- Service Général			8 573,36
ALO - Administration et logistique	142 182,17	130 079,06	12 103,11
AP - Activité pédagogique	20 840,23	24 369,98	- 3 529,75
VE - Vie de l'élève	13 792,11	13 792,11	-
			-
B- Services Spéciaux			503,71
SRH - Restauration et hébergement	142 069,70	141 565,99	503,71
SBN - Bourses nationales	47 948,00	47 948,00	-
			-
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	366 832,21	357 755,14	9 077,07

LE BILAN

ACTIF		PASSIF	
	2022		2022
Actif Immobilisé	12 851,83	Capitaux Propres	103 102,58
Actif circulant	153 004,81	- Subvention investissement	1 887,72
Stocks et En-cours	2 906,35	- Réserves	101 214,86
Créances d'Exploitations	16 992,18		
Charges constatées d'avances	-	Dettes d'exploitation	62 754,06
Trésorerie	133 106,28		
TOTAL	165 856,64	TOTAL	165 856,64

Des représentants des parents d'élèves demandent comment peuvent être dépensés des reliquats de la subvention « Actions éducatives », c'est-à-dire ce qui est éligible au financement par cette subvention (voyages, sorties, matériel scolaire...). Mme Locuratolo répond qu'ils sont utilisables pour payer des intervenants ou des sorties pédagogiques auprès d'intervenants. Ils ne permettent pas d'acheter du matériel ou des fournitures scolaires.

Des représentants des parents d'élèves avancent que les élèves sont « privés » du voyage en Allemagne, et qu'il y a peu de sorties cette année. Ils pointent un déséquilibre en la matière en fonction des classes et des niveaux.

Un représentant de la Direction du collège explique qu'en dépit d'une volonté réelle de réaliser des sorties et de dépenser l'argent des subventions *ad hoc*, des difficultés apparaissent, comme, à l'heure actuelle, un manque crucial de disponibilités des autocaristes en raison de la pénurie de chauffeurs.

Il est également avancé que le compte financier ne reflète pas l'intégralité des dépenses réalisées pour les actions pédagogiques, puisque le Pass Culture, nouvelle source de financement, est versée directement par l'Etat aux structures partenaires de l'EPL, sans passer par le budget de celui-ci. Cependant, cette année, le Passe Culture a servi à financer de nombreux projets pédagogiques pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}. Ce dispositif sera étendu à tous les niveaux du collège à compter de la rentrée de septembre 2023.

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Surplus ou besoin de trésorerie dégagé par l'activité de l'année, hors investissements.

	2019	2020	2021	2022
RÉSULTAT NET COMPTABLE	16 478,38 €	8 337,10 €	1 055,97 €	9 077,07 €
+ DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	3 295,29	2 510,26	2 405,02	2 688,87
- RÉSULTAT SUR CESSION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF	-	-	-	-
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RAPPORTÉES AU RÉSULTAT	-	-	40,55	137,73
= CAF	19 773,67	10 847,36	3 420,44	11 628,21

LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement permet:

- D'alimenter la trésorerie nécessaire au fonctionnement courant ;
- d'absorber les déficits annuels (IAF);
- d'investir.

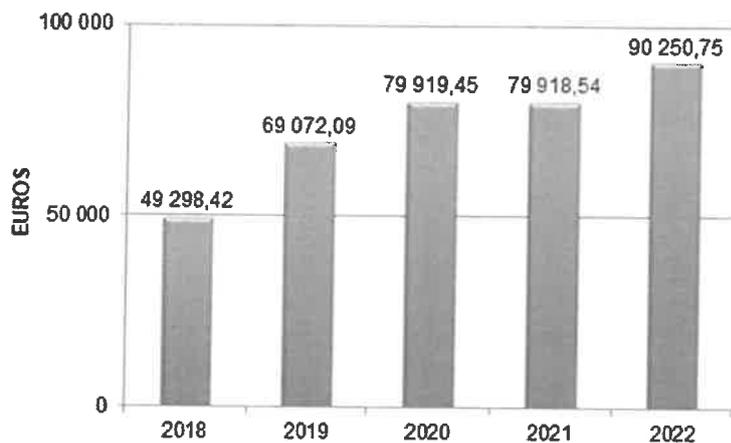
→ FDR au 31/12/ 2022 : **90 250,75 €** soit 3 mois de fonctionnement

→ FDR disponible = **87 344,40 €**

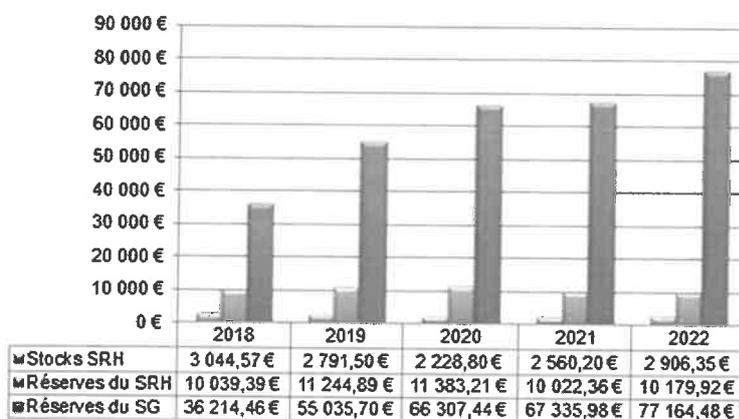
→ Variation 2021/2022 = +10 332,21 €

Des représentants du personnel éducatif et des parents d'élèves demandent si un fonds de roulement de 3 mois est une bonne chose pour un collège. Mme Naulleau répond que c'est bien pour un collège.

EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT



STRUCTURE DU FONDS DE ROULEMENT



LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

- Décalages entre les encaissements et les décaissements liés à l'activité
- Besoin de financement lié à l'activité = fonds que le collège doit avancer pour faire face à ses engagements (ex. SRH).

→ Exercice 2022 : excédent de fonds de roulement : (-42 855,53 €)

LA TRESORERIE

La trésorerie informe sur capacité du collège à payer ses dépenses.

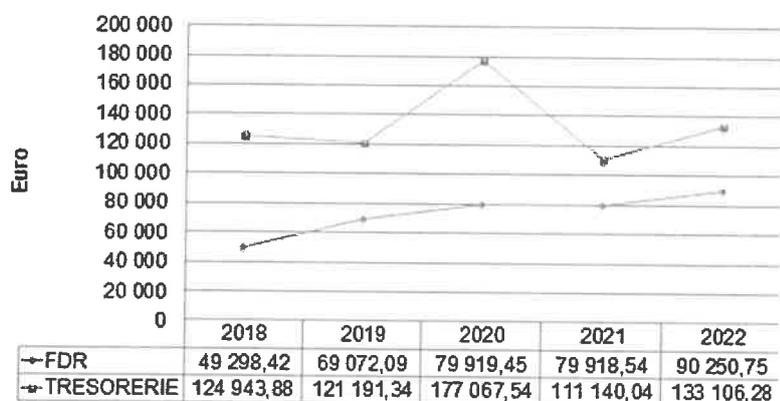
Valeur nette de la trésorerie = FDR – BFR

90 250,75 - (-42 855,53 €)

→ Un besoin en fonds de roulement dégrade la trésorerie, l'excédent l'améliore

→ Trésorerie fin 2022 : **133 106,28 €** = 4 mois de fonctionnement.

FDR ET TRESORERIE



CREANCES AU 31 DECEMBRE

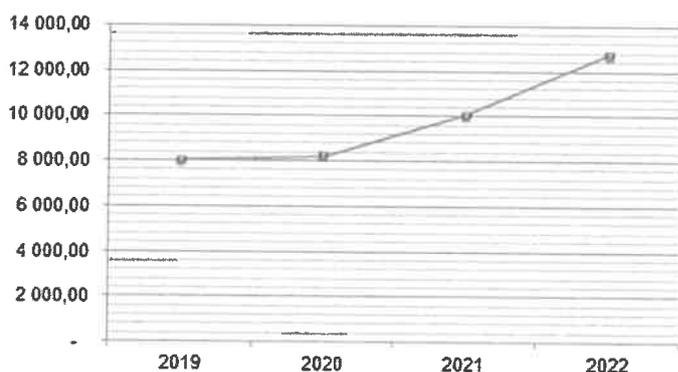


TABLEAU D'ANALYSE DU FDR

		Données COFI au 31/12/2022
A	Fonds de roulement net comptable au 31/12	90 250,75
	Besoin en fonds de roulement au 31/12	
A'	Si supérieur à 0 : prévoir une réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (montant conseillé : 30 jours de fonctionnement) (Cf ligne 6)	42 855,55
Fonds de roulement lié à des dépenses futures, probables ou certaines		
1	Provisions et dépréciations (15, 29, 39, 49, 59)	0,00
2	Dépôts et cautions reçus compte 165	0,00
Fonds de roulement affecté à des activités particulières		
3	Stocks	2 906,35
Éléments de fragilité potentielle du fonds de roulement		
4	Créances douteuses: compte 416	0,00
5	Créances supérieures à un an non provisionnées (sauf 416)	0,00
6	Si A' > 0 : Réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (= D x 30)	0,00
Parti du fonds de roulement déjà mobilisé		
7	Prélèvements sur FDR votés au Budget 2023	
Fonds de roulement disponible		
B	Fonds de roulement disponible au 31/12/2022 (= A-1-2-3-4-5-6-7)	87 344,40
Classe 6 décaissable = dépenses de fonctionnement générant un flux de trésorerie (montant net des charges comptes 60 à 65, sauf comptes 656x)		
C		331 004,94
D	Montant d'une journée de fonctionnement (C/ 360)	919,46

Mme Naulleau précise qu'il n'existe pas de créance contentieuse au collège Aristide Briand.

Délibération 2 - Le C.A. Le C.A. adopte le compte financier 2022 en dépenses et en recettes

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

Délibération 3 - Le C.A. Le C.A. adopte l'affectation au service général : 8 573,36 € ; affectation au service de restauration et d'hébergement : 503,71 €

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

3. Décisions Budgétaires

➤ DBM pour information

Mme Locuratolo présente une décision budgétaire modification pour information (reprise de reliquats de subvention).

3 - Décision budgétaire modificative pour information

Modifications des prévisions de recettes

	Prévision de recettes initiale	Modifications	Prévision de recettes actuelle
AP - Projet escrime (7443)	0,00	+ 1 440,00	1 440,00
AP - Manuels scolaires (7411)	3 094,04	- 765,60	2 328,44
AP - Manuels scolaires CHU (7411)	1 187,94	+ 5,44	1 193,38
AP - Subvention CD44 Allemagne (7443)	0,00	+ 1225,00	1 225,00
AP - Subvention DAREIC Allemagne (7443)	0,00	+ 490,00	490,00
AP - Projet Europe (7443)	0,00	+ 157,19	157,19

3 - Décision budgétaire modificative pour information

Modifications des prévisions de recettes

	Prévision de recettes initiale	Modifications	Prévision de recettes actuelle
VE - Fonds social Etat (7411)	8 625,34	- 203,05	8 422,29
VE - Fonds social CD44 (7443)	11 500,00	- 94,32	11 405,68

3 - Décision budgétaire modificative pour information

Modifications des ouvertures de crédits

	Ouverture de crédits initiale	Modifications	Ouverture de crédits actuelle
AP - Projet escrime (7443)	0,00	+ 1 440,00	1 440,00
AP - Manuels scolaires (7411)	3 094,04	- 765,60	2 328,44
AP - Manuels scolaires CHU (7411)	1 187,94	+ 5,44	1 193,38
AP - Subvention CD44 Allemagne (7443)	0,00	+ 1225,00	1 225,00
AP - Subvention DAREIC Allemagne (7443)	0,00	+ 490,00	490,00
AP - Projet Europe (7443)	0,00	+ 157,19	157,19

3 - Décision budgétaire modificative pour information

Modifications des ouvertures de crédits

	Ouverture de crédits initiale	Modifications	Ouverture de crédits actuelle
VE - Fonds social Etat (7411)	8 625,34	- 203,05	8 422,29
VE - Fonds social CD44 (7443)	11 500,00	- 94,32	11 405,68

➤ DBM pour vote

Mme Locuratolo présente une décision budgétaire modificative pour vote (prélèvement sur fonds de roulement).

3 - Décision budgétaire modificative pour vote

Contexte

- Unique four en panne : moteur à changer (coût réparation : 2379,13€)
- Montant total du fonds de roulement :
90 250,75€
- Montant total du fonds de réserves du service général :
77 164,48€
- Demande de subvention FCSH réalisée
=> Nécessité de prélever sur le fonds de roulement 2 500,00€ pour abonder le service OPC

Les représentants des élèves soulignent les difficultés que doivent rencontrer les personnels travaillant en restauration, en l'absence de four en état de fonctionner.

3 - Décision budgétaire modificative pour vote

Modifications des ouvertures de crédits

	Ouverture de crédits initiale	Modifications	Ouverture de crédits proposée
OPC - INVEST - OMATHEBER	0,00	+ 2 500,00	2 500,00

Délibération 4 - Le C.A. adopte la DBM

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

II - QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

4. Conventions

➤ Convention d'adhésion au groupement de services Viande et charcuterie fraîches

Mme Locuratolo présente la convention d'adhésion au groupement de services Viande et charcuterie fraîches, porté par le lycée Nicolas Appert. Le montant de l'adhésion s'élève à 200,00€ pour 2 ans. Des représentants des parents d'élèves demandent combien de collèves adhèrent au groupement, et à combien s'élèvent les économies permises par le groupement.

Mme Locuratolo répond qu'il est difficile d'évaluer ces économies, mais que les prix sont intéressants. L'adhésion au groupement permet également un gain de temps et une sécurisation juridique du processus de commandes.

Délibération 5 - Le C.A. autorise la signature de la convention Groupement de services Viande et charcuterie fraîches

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

➤ Convention Groupement de commandes Viande et charcuterie fraîches 2024-2025

Mme Locuratolo présente la convention d'adhésion au groupement de commandes Viande et charcuterie fraîches, qui constitue le pendant de la convention précédente.

Délibération 6 - Le C.A. autorise la signature de la convention Groupement de commandes Viande et charcuterie fraîches 2024-2025

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

➤ Contrat CFC

Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées

Madame Locuratolo présente le contrat avec le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), à renouveler suite à la signature d'un nouveau Protocole d'accord entre cet organisme et le Ministère de l'Education nationale. Le principe reste le même : le collège verse chaque année de l'argent au CFC pour les droits d'auteur liés aux photocopies d'ouvrages protégés réalisées au collège.

**Délibération 8 - Le C.A. autorise la signature du
contrat CFC**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

➤ Convention « Dis papa, dis maman »

Mme Lehéricy présente le projet « Dis papa, dis maman » : il s'agit d'un projet autour des arts du cirque et des sujets liés à l'adolescence. Une prestation de 2h est prévue pour chaque classe de 4^{ème}, réalisée par la compagnie « Rions Noir ». Ensuite, la classe de 4A bénéficiera de 6h d'intervention de Maxime Mestre, circassien de la compagnie. Le projet est financé à hauteur de 1000,00€ par une subvention du Département, et de 1080,00€ par le Pass Culture.

**Délibération 7 - Le C.A. autorise la signature de la
convention « Dis papa, dis maman »**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

➤ Adhésion ACEIAN

L'ACEIAN est l'Association des Chorales et Ensembles Instrumentaux de l'Académie de Nantes. L'adhésion de 50,00€ permet de financer les droits d'auteur (SACEM) pour les chansons utilisées lors du spectacle de la chorale et de l'Association sportive Danse, ainsi que de rémunérer les techniciens de ce même spectacle.

**Délibération 9 - Le C.A. approuve l'adhésion du
collège à l'ACEIAN**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

5. Organisation de la fin de l'année scolaire 2022-2023

Présentation du programme de fin d'année pour information. Les enseignants et l'équipe de direction n'ayant pas encore eu le temps de se concerter, certains éléments seront amenés à changer.

Les représentants des parents d'élèves demandent des informations sur le brevet des loisirs. Mme Guyader, la CPE, répond que cela se fera en relation avec le studio 11/15. Les informations seront transmises aux familles.

La Direction du collège indique que pour les journées d'accueil où la demi-pension ne sera pas assurée, les pique-niques seront autorisés.

Les parents d'élèves font remarquer de nombreux jours de demi-pension n'ont pas été assurés cette année.

La Direction explique que lors des jours de grève, il n'y a pas de personnel pour assurer la sécurité des élèves lors du temps du midi. D'autres fermetures sont imputables à un manque de personnel ponctuel n'ayant pas permis d'assurer le service de restauration.

Des représentants des parents d'élève demandent ce qu'il en est concernant le recrutement d'un AED supplémentaire.

La Direction répond que la Direction académique attribue une dotation annuelle d'AED. Des heures supplémentaires ont été reçues cette année, permettant d'augmenter le nombre d'heures de présence des AED recrutés. Deux AED ont par ailleurs accepté que leur quotité horaire soit revue à la baisse afin qu'un AED supplémentaire soit recruté (6 au lieu de 5).

III - QUESTIONS DIVERSES

1. Où en est l'intervention du Département auprès de la TAN pour pouvoir profiter du transport jusqu'aux installations sportives ?

Cette question diverse, envoyée par les représentants des personnels éducatifs avant la réunion du Conseil d'administration, a été transmise aux élus départementaux siégeant au CA.

2. Les actions sur le climat scolaire décidées depuis la matinée du 03/01/2023

Comme convenu lors du dernier Conseil d'administration, la Direction revient sur les actions en matière de climat scolaire décidées depuis la matinée de concertation du 3 janvier 2023 :

- Les actions sur le climat scolaire ont été actées dès que possible. Un AED se place au croisement du premier étage dès que cela est possible. La Direction remercie par ailleurs les enseignants qui sortent de leur salle pour assurer la sécurité des élèves lors des intercours.
- La possibilité d'élargir les coursives a été évoquée auprès du Département lors d'une de leur visite. Cependant, lorsque le bureau de contrôle est passé, ils ont indiqué que les largeurs sont aux normes.
- Une autre possibilité a été évoquée, celle de changer les matières de salles, et ne plus faire des couloirs par pôles de discipline.
- La demande d'un AED supplémentaire a été faite. Pour l'année prochaine, la volonté est d'avoir davantage d'AED sur des temps plus courts.
- En ce qui concerne les remplacements des AED, à partir d'un mois, il y a un remplacement possible sur la base de 50% de la quotité de l'AED absent, sachant que ces heures sont proposées aux AED déjà en poste.

Dispositif phare :

La Direction et les représentants des personnels d'éducation expliquent qu'initialement quatre personnels ont été formés à ce dispositif, puis que l'offre a été ouverte aux enseignants restants pour avoir davantage de personnes ressource.

- Des élèves volontaires ambassadeurs sont recrutés pour repérer certains signaux chez leurs

camarades victime de moqueries, d'isolement, etc.

- Il s'agit d'une méthode non blâmante. Un suivi de 15 jours est mis en place, au bout duquel la situation doit s'être améliorée.
- C'est un dispositif plutôt attractif pour les élèves, avec déjà 16 élèves ambassadeurs.

Des représentants des parents d'élève demandent si cela pose problème que les élèves sachent qui est ambassadeur.

Les représentants des personnels éducatifs expliquent qu'il est possible d'être « ambassadeur de l'ombre » (4 ont demandé à l'être, les noms des 12 autres sont affichés). Les noms des enseignants ressource sont également affichés, et tous les niveaux sont représentés chez les ambassadeurs.

Les représentants des parents d'élève saluent la reprise des clubs du midi, très attractifs.

Les représentants des élèves demandent s'il est normal qu'il manque un bout de mur à un endroit du collège.

La Direction répond que des mesures de responsabilisation sont mises en place pour les élèves qui dégradent, lorsqu'ils sont repérés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h23.